




**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Je, Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Érène certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 346-2024 est de 348;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 46;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement 346-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

  
\_\_\_\_\_  
Marie-France Lévesque  
Directrice générale et greffière-trésorière

18 septembre 2024  
date